

DATE DE PUBLICATION : 9 décembre 2024

L'adjoint à la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

Délégation de signature donnée par l'adjoint à la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine au responsable du pôle transversal au service des Entreprises à la succursale de Bordeaux

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023

Vu la délégation de signature donnée par à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine, à M. François SAVARY, directeur régional adjoint, le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à Mme Marlène ROUGET, responsable du pôle transversal au service des Entreprises à la succursale de Bordeaux à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du pôle transversal au service des Entreprises.

Mme Marlène ROUGET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction régionale, à l'exception des entreprises relevant du comité de cotation des grands risques.

La présente décision ne porte pas atteinte à la validité des subdélégations consenties par le prédécesseur de Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON dès lors qu'elles sont en vigueur à la date de la présente décision. Ces subdélégations restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas remplacées ou rapportées.

Fait à Bordeaux,
Le 9 décembre 2024

François SAVARY